

COMMUNE DE MALAUZAT

CLASSEMENT DES CHEMINS , RUES ET PLACES DANS LA VOIRIE COMMUNALE

ENQUÊTE PUBLIQUE

juillet-08

1 - RAPPORT D'ENQUÊTE

1.1 L'objet de l'enquête

Le dernier classement de la voirie communale date de 1964 .La commune de Malauzat a eu un essor important ces 20 dernières années : + 16 % en nombre de logements depuis 1990 + 8.5 % en nombre d'habitants . La voirie elle même a beaucoup évolué : nouvelles rues , baisse de fréquentation de certains chemins (agriculture céréalière en baisse) .Il était devenu nécessaire de revoir le tableau de classement de la voirie pour permettre :

- une réactualisation du linéaire
- l'élaboration d'un plan d'entretien

1.2 Le déroulement de l'enquête

L'enquête publique s'est déroulée sans problèmes particulier , selon l'arrêté municipal n°2008-033 en date du 10 juin 2008 .

Cette réactualisation du tableau de classement n'a suscité que très peu d'intérêt auprès du public : 4 observations ont été apposées sur le registre dont 1 seule relevait de l'enquête , 2 portant sur l'entretien des chemins et enfin la dernière plutôt hors sujet .

1.3 Les observations du public

observation n° 1 de Madame et Monsieur RODDE-ROCHE du 3 juillet 2008

critique de la municipalité sur un constat très sommaire de l'état des chemins .

SANS INTERÊT POUR L'ENQUÊTE

observation n° 2 de Monsieur Pierre SAUNIER du 11 juillet 2008

souligne le mauvais état des chemins : nid de poules , ravinement , fossés bouchés etc ...

Lors de la période 2001-2008 l'effort de la commune a porté sur les voies communales à caractère de rues et places et quelques unes à caractère de chemin ; pour la période 2008-2014 nous prévoyons un plan d'entretien des chemins : remise en état de la bande de roulement et curage de fossés .

DONT ACTE

COMMUNE DE MALAUZAT

CLASSEMENT DES CHEMINS , RUES ET PLACES

DANS LA VOIRIE COMMUNALE

observation n° 3 de Monsieur A GOMICHOIN du 11 juillet 2008

souligne le mauvais état des chemins (nid de poules , poussière) et la vitesse élevée créant des nuages de poussière ou des gerbes de boue suivant les conditions climatiques .

VOIR REPONSE A L'OBSERVATION N° 2

observation n° 4 de Monsieur Fr MATHOT du 15 juillet 2008

*Suggère de classer le chemin menant aux réservoirs d'eau du syndicat SIAEP en chemin rural
Demande également de classer une partie du CR4 (entre le A180 et la croix de la Rouère) en
" voirie communale " .*

Chemin menant aux réservoirs d'eau :
actuellement le statut de ce chemin est " chemin d'exploitation " ; la demande ne peut être prise en considération dans le cadre de cette enquête . Toutefois un contact sera pris avec le syndicat pour connaître leur position quant à cette suggestion .

Chemin rural CR4 :
cette partie de chemin , déclassée de voie communale en chemin rural , est bien dans la logique retenue par le groupe de travail sur le classement des chemins à savoir conserver en voirie communale tout chemin desservant des habitations ou reliant des zones de la commune très fréquentées et en chemin ruraux les voies ne répondant pas à ces critères . Ceci dans un souci de répondre efficacement en matière d'entretien des voiries vis à vis de l'utilisateur pour une meilleure sécurité et un meilleur confort .

AVIS DEFAVORABLE POUR LE CR4

2 - CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

2.1 le contexte

La commune de Malauzat , située dans le périmètre du futur SCOT (ex SDEAU) subit une forte pression sur le plan urbanisation et , comme nous l'avons rappelé plus haut , une démographie en forte expansion . Son activité agricole a également évoluée : culture céréalière et viticole en baisse , maintien de la culture arboricole et de l'élevage ayant pour conséquence une utilisation des chemins en cours de mutation : on passe d'une fréquentation agricole à une fréquentation de loisir .

2.2 point sur la forme

Le dossier de classement de la voirie communale a été élaboré par les services de la DDE de Châtel-Guyon dans le cadre de l'ATESAT .

COMMUNE DE MALAUZAT

CLASSEMENT DES CHEMINS , RUES ET PLACES

DANS LA VOIRIE COMMUNALE

2.3 point sur le fond

Ce n'est pas une remise en cause du tableau de classement mais une réactualisation du tableau établi en 1964 en tenant compte de l'évolution de la commune au point de vue urbanisme , et de l'utilisation des chemins . La commune étant soucieuse de l'état de la voirie souhaite mettre en œuvre un plan d'entretien et plus particulièrement au niveau des chemins ruraux , ce classement étant un préalable pour sa mise en place .

2.4 l'avis

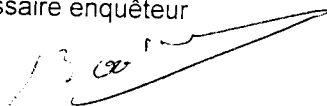
Le tableau de classement proposé répond globalement aux objectifs fixés .

Après avoir étudié le tableau de classement
après avoir siégé en mairie et avoir reçu les observations du public
le commissaire enquêteur a pu rédiger les présentes conclusions

Il rend , en conséquence , un AVIS FAVORABLE à l'établissement du tableau de classement .

Fait à Malauzat le 25 juillet 2008

le commissaire enquêteur



A Barbecot .